

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 173

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 36, substituer aux mots :

« de la »

les mots :

« respectifs de cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre pleinement opérationnel le système de mutualisation des heures en prévoyant l'information des employeurs concernés. Il renvoie à un décret en Conseil d'État pour en fixer les modalités pratiques.